

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT
MEDITERRANEE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°2014 001859

OBJET :

**Marché 16008-
Fourniture de
carburants pour les
véhicules de la CAHM-
Lot 2 Prise de
carburants pour
l'ensemble des véhicules
du centre technique des
Rodettes de la CAHM
situé sur Pézenas-
Avenant n°1 avec
TOTAL MARKETING
SERVICES :
(prolongation de la
durée du marché –
ordonnance n°2020-319
du 25.03.2020)**

Réf. : CB/sgb/ia

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu la délibération N°001325 du conseil communautaire du 14 avril 2014 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

Vu le procès-verbal d'élection du Président du 14 avril 2014 portant élection de Monsieur Gilles D'ETTORE en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

Vu l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

Vu la délibération N°001358 du conseil communautaire du 24 avril 2014 accordant à Monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et notamment autorisant Monsieur le Président, à signer les marchés jusqu'à 207 000 € HT ainsi que les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial de plus de 5 % ou les avenants qui ne modifient pas le montant initial du marché ;

VU l'ordonnance du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid 19, qui permet notamment de prolonger, par avenant et selon certaines conditions les contrats qui arrivent à échéance pendant l'état d'urgence.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Hérault a passé un marché à bons de commande pour la fourniture de carburants pour les véhicules du centre technique des Rodettes de la CAHM situé sur Pézenas en date du 27 juin 2016 avec la société TOTAL MARKETING SERVICES, pour une durée d'une année, renouvelable 3 fois, soit jusqu'au 26 juin 2020.

Considérant que la Communauté d'agglomération devait lancer une nouvelle consultation mais que la période de crise sanitaire ne lui a pas permis de le faire dans les délais permettant d'assurer la continuité entre l'ancien et le nouveau marché.

DECIDE

- **Article 1** : De prolonger, par avenant, le marché 16008 - Fourniture de carburants pour les véhicules de la CAHM- « Lot 2 Prise de carburants pour l'ensemble des véhicules du centre technique des Rodettes situé sur Pézenas » passé avec l'entreprise **TOTAL MARKETING SERVICES**, domiciliée 562 Avenue du Parc de l'île , 92 000 NANTERRE, pour une durée de 3 mois soit jusqu'au 26 septembre 2020 afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de lui laisser le temps de lancer une nouvelle consultation.

- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- **Article final** :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT- THIBERY, le lundi 4 mai 2020


Le Président
Gilles D'ETTORE

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20200507-2014001859-AU
Date de télétransmission : 07/05/2020
Date de réception préfecture : 07/05/2020